

Saint 18 mai 186

Mon cher Monsieur Viller. G. Duc

Je vous envoie le travail
que la Commission m'a
demandé à notre dernière
séance.

J'en donnerai communication à notre
prochaine réunion. En attendant
Veuillez en faire faire une expédition
ainsi que de la lettre proposée pour le
Président de notre Commission. De telle
sorte vous ne perdrez pas de temps
et le tout pourra être expédié le
jour même au Ministère.

Bien à vous

J. Létour

P. S. À ce propos, je voudrais

Je n'ai écrit tout cela, non plus
de ne me souvenir dans le projet verbal
de la dernière séance qu'une
observation générale faite par moi
à peu près celle :

La loi adoptée en 1806 l'est
par le Sénat contre ses
modifications de nature à
présenter, dans la pratique, de
véritables difficultés.

L'attention de la Commission
du Sénat a déjà été appelée
sur la grande de changements
apportés au projet primitif.

Dans le cas où il paraîtrait
~~très~~ possible que le
projet du Sénat ne soit pas
amélioré, il sera bon que

La Commission de Monuments
Historiques signale au Ministre
les inconvénients résultant de
la loi adoptée par le Sénat.

Sur la proposition de M. le
Président la Commission
demande à M. de Lamoignon de
faire un travail sur la
question.
